

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE D'AVALLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2015 à 19 h 30

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq juin à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, Claude LABOUREAU, Agnès JOREAU, Gérard GUYARD, Françoise WICKER, Jamilah HABSAOUI, Bernard DESCHAMPS, Farid AIT KICHA, Françoise VERMILLARD, Alain COMMARET, Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Alice GUNDUZ, Sonia PATOURET, François-Xavier NAULOT (excusé et arrivé durant la séance), Denise GALLIMARD, Patrick LEBLANC, Gérard DEMARTINI et Florian LE MOING.

Absent(es) représenté(es) :

Madame Françoise BAUDOT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

Madame Anne-Marie THOMASSIN donne pouvoir à Madame Agnès JOREAU

Monsieur Brice BESNARD donne pouvoir à Monsieur Gérard DELORME

Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Madame Françoise VERMILLARD

Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO

Monsieur Mourad CHENAF donne pouvoir à Madame Denise GALLIMARD

Absent(es) excusé(es) : Madame Cécile VIOLLET

Secrétaire de séance : Madame Alice GUNDUZ

Convocation du 19 juin 2015 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Le Maire informe l'assemblée de l'ajout de trois sujets en affaires et questions diverses, des pouvoirs donnés et des documents déposés sur table.

1. Procès-verbal de séance du conseil municipal - adoption

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 28 mai 2015.

2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la communication des décisions prises par le Maire, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (article L. 2122-22 du CGCT).

3. Représentation du conseil municipal – information et compte rendu des réunions

Aucun compte rendu n'est restitué.

ADMINISTRATION GENERALE

4. Mise en place du référendum d'initiative partagée – demande de l'aide financière de l'Etat

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier de l'Etat suite à l'acquisition du matériel informatique nécessaire à la mise en place du référendum d'initiative partagée.

FINANCES

5. Compte de gestion 2014 - budget principal et budgets annexes

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2014 (budgets principal et annexes) établis par le Trésorier, dont les écritures concordent avec celles des comptes administratifs 2014.

6. Compte administratif 2014 - budget principal et budgets annexes

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de l'exercice 2014 des budgets principal et annexes, conformes aux comptes de gestion du Trésorier.

7. Affectation définitive des résultats 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2014 selon les propositions présentées.

8. Rapport annuel sur les cessions et acquisitions immobilières – exercice 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication du bilan des acquisitions et cessions immobilières de la collectivité pour l'exercice 2014.

9. Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP – CP)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'AP - CP relatif à l'opération « Aménagement de la Vallée du Cousin », portant sur les prévisions des crédits de paiement et leur exécution pour l'exercice 2014.

10. Subventions aux établissements publics – exercice 2015 : versement d'acomptes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du versement d'un 3^{ème} acompte sur subvention aux établissements publics CCAS « Espace solidarité famille » et EPIC Office de Tourisme d'Avallon.

11. Création d'une chaufferie bois automatique à l'Hôtel de Gouvenain – demandes de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite tout concours financier susceptible d'être alloué dans le cadre du programme de création d'une chaufferie automatique au bois pour l'ensemble immobilier de l'Hôtel de Gouvenain.

RESSOURCES HUMAINES

12. Agents recrutés dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) – modification des modalités de rémunération

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête la rémunération des agents recrutés dans le cadre des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), selon les mêmes modalités que celles appliquées aux Emplois d'Avenir.

13. Création de postes en Emploi d'Avenir

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la création de 5 emplois à temps complet relevant des « emplois d'avenir ».

ELECTRICITE

14. Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'application du coefficient multiplicateur de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité et le fixe à compter du 1^{er} janvier 2016 au taux maximum, soit 8.50.

15. Mise en concurrence pour l'achat d'électricité

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la mise en concurrence pour l'achat d'électricité et de services associés, en recourant au dispositif de l'accord-cadre en appel d'offres ouvert avec passation de marchés subséquents, et fixe la durée du marché à 2 ans renouvelable 1 fois.

EAU ET ASSAINISSEMENT

16. Choix du mode de gestion des activités de service public « eau potable » et « assainissement »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre la gestion des deux services publics « production et distribution de l'eau potable » et « collecte et traitement des eaux usées », arrivant à échéance le 31 décembre 2016, par délégation sous la forme de contrats d'affermage pour une durée de douze années, et autorise le Maire à lancer les deux procédures de mise en concurrence.

17. Services « eau potable » et « assainissement » – Rapports annuels du délégataire et rapports du Maire : exercice 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication des rapports annuels de la compagnie fermière, VEOLIA EAU, délégataire de la gestion des services publics « EAU » et « ASSAINISSEMENT », ainsi que des rapports du Maire sur la qualité et le prix des services publics de distribution d'eau et d'assainissement.

18. Contrat global « Cure-Yonne » 2015-2020 – proposition d’adhésion de la commune

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve l’adhésion de la commune au Contrat Global « Cure-Yonne » pour la période 2015-2020, porté et mis en œuvre par le Parc Naturel Régional du Morvan.

URBANISME – HABITAT ET PATRIMOINE

19. Déclassement et cession d’un terrain communal sis lieudit de la Petite Corvée au profit de la société Schiever (parcelle F 385)

Le conseil municipal, après avoir constaté que la parcelle communale F 385 n’est plus affectée à un service public ni à l’usage direct du public, décide de son déclassement et l’intègre dans le domaine privé de la commune, puis approuve la cession de cette parcelle à la société Schiever.

Résultat du vote : 26 POUR et 2 abstentions G. DEMARTINI et F. LE MOING

SOLIDARITE – EDUCATION – CITOYENNETE ET ENFANCE

20. Projet éducatif territorial – modification

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve les modifications apportées au « projet éducatif territorial de la ville d’Avallon » de novembre 2013, selon les propositions du comité de pilotage.

21. Fixation du montant de la participation des communes au financement des dépenses de fonctionnement des écoles publiques d’Avallon

Le conseil municipal, à l’unanimité, fixe le montant de la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques, qui sera demandé aux communes redevables, pour l’année scolaire 2014/2015, soit : 1 534,00 € par élève scolarisé en école maternelle et 519,00 € en école élémentaire.

22. Participation de la ville d’Avallon aux frais de fonctionnement de l’école privée Sainte Chantal – année scolaire 2014/2015

Le conseil municipal, à l’unanimité, fixe à 36 849 € le montant de la participation de la ville aux frais de scolarité de l’Ecole Sainte Chantal pour l’année 2014/2015, au regard du nombre d’élèves domiciliés à Avallon et scolarisés en classe élémentaire, à savoir : 71 élèves x 519 €.

ACTION ET ANIMATION CULTURELLES

23. Conservatoire municipal d’Avallon Jorge Ferreira – renouvellement du classement du conservatoire et validation du projet d’établissement

Le conseil municipal, à l’unanimité, valide le projet d’établissement du conservatoire municipal d’Avallon Jorge Ferreira présenté et sollicite le renouvellement du classement de cet établissement auprès du Ministère de la culture.

24. Subventions culturelles exceptionnelles – exercice 2015

Le conseil municipal, à l’unanimité, attribue, à titre exceptionnel, les subventions au profit d’associations à vocation culturelle.

25. Cinéma « Le Vauban » - mise en place d’une carte d’abonnement et fixation des tarifs

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve la mise en place d’une carte d’abonnement qui sera proposée à partir de septembre 2015 aux spectateurs fréquentant le cinéma « Le Vauban » et fixe les tarifs inhérents.

26. Programme de la saison culturelle 2015/2016 – demandes de subventions

Le conseil municipal, à l’unanimité, sollicite tout concours financier susceptible d’être alloué dans le cadre du programme de la saison culturelle 2015/2016 présenté.

SPORT ET JEUNESSE

27. Piscine municipale – modification des tarifs

Le conseil municipal, à l’unanimité, fixe les nouveaux tarifs de la piscine municipale applicables à compter du 1^{er} septembre 2015.

QUESTIONS ET INFORMATIONS

28. Affaires et questions diverses

Réfection d'une partie du plancher de la salle d'exposition de la Fabrique

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux de mise en sécurité et de réfection du plancher de la salle de la Fabrique et sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2015 et de tout autre organisme.

Mise en vente d'une propriété communale située 7 rue du Collège

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente l'immeuble communal situé 7 rue du Collège, cadastré AM n°296, et mandate le Maire pour précéder aux démarches nécessaires.

Mise en place du dispositif « participation citoyenne »

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager toute démarche nécessaire à la mise en place du dispositif « participation citoyenne », dont la signature du protocole à intervenir entre la commune d'Avallon, la Préfecture de l'Yonne et les services de gendarmerie compétents.

29. Informations du Maire

Le Maire fait part à l'assemblée :

- du coût de fonctionnement de l'aire d'accueil pour l'exercice 2014
- des remerciements reçus pour les aides apportées par la ville

La séance est levée à 22 h 40.
